

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



25015752

22 JAN. 2025

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0201 400 011**

Nom

(en entier) : **SOCIETE INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION
ECONOMIQUE**

(en abrégé) : **BEP EXPANSION ECONOMIQUE**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **5000 Namur, Avenue Sergent Vrithoff, 2**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration du 16 décembre 2024 - Démissions - Nominations

2.1 Remplacement de Monsieur Philippe Rennotte par Monsieur Gaëtan de Bilderling en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Commune" au sein du Conseil d'administration, Comité de rémunération et Comité d'audit du BEP Expansion Economique

Considérant qu'en date du 25 juin 2019, Monsieur Philippe Rennotte a été désigné :

- en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Conformément à l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour être Administratrice, Administrateur, représentant le groupe "Commune", il y a lieu d'avoir la qualité de Conseiller communal ;

Considérant que Monsieur Philippe Rennotte ne s'est pas représenté lors des dernières élections communales du 13 octobre dernier et de ce fait en date du 2 décembre dernier, il est démissionnaire d'office de

- son mandat de Conseiller communal ;
- son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Considérant qu'afin de s'assurer d'avoir le quorum de présence requis pour pouvoir tenir les Conseils d'administration avant le renouvellement de nos instances en juin 2025, un contact a été pris avec les différentes Fédérations afin de pouvoir coopter les nouveaux Administrateurs pour remplacement des Administratrices, Administrateurs sortants ;

Considérant que le groupe "MR" propose Monsieur Gaëtan de Bilderling pour pourvoir au remplacement de Monsieur Philippe Rennotte au sein des instances suivantes :

- Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- Comité d'audit du BEP Economique. Pour rappel, l'article L1523-26 §1 du Code de la démocratie locale et décentralisation prévoit qu'un membre du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Le membre du Comité d'audit du BEP disposant de cette expérience / connaissance est toujours membre du Comité d'audit.

Considérant que la désignation en qualité d'Administrateur sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

• Prendre acte de la fin de mandat de Monsieur Philippe Rennotte en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Commune" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en date du 2 décembre 2024 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vollet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

- Coopter Monsieur Gaëtan de Bilderling, à la date du 3 décembre 2024, pour les mandats suivants :
ode d'Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
ode membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
ode membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.
- Mettre à l'ordre du jour la décision de l'Assemblée Générale, la désignation de Monsieur Gaëtan de Bilderling en qualité d'Administrateur du BEP Expansion Economique.

2.2 Remplacement de Monsieur Grégory Chintinne par Madame Vinciane Rolin en qualité d'Administratrice représentant le groupe "Commune" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique

Considérant que l'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a été désigné Monsieur Grégory Chintinne en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

Considérant que par mail du 21 novembre 2023 Monsieur Chintinne nous informe qu'il souhaite démissionner de son mandat d'Administrateur ;

Considérant que Monsieur Chintinne ne peut plus siéger en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Intercommunale et doit être remplacé ;

Considérant que le groupe "MR" propose Madame Vinciane Rolin pour pourvoir au remplacement de Monsieur Grégory Chintinne ;

Considérant que cette désignation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Coopter Madame Vinciane Rolin, à la date du 16 décembre 2024, dans l'attente de la décision de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

2.3 Remplacement de Monsieur Jean-Marie Theret par Monsieur François Bellot en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration, Comité de rémunération et Comité d'audit du BEP Expansion Economique

Considérant qu'en date du 25 juin 2019, Monsieur Jean-Marie Theret a été désigné :

- en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Conformément à l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour être Administratrice, Administrateur, représentant le groupe "Province", il y a lieu d'avoir la qualité de Conseiller provincial ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie Theret ne s'est pas représenté lors des dernières élections du 13 octobre dernier et de ce fait en date du 6 décembre dernier, il est démissionnaire d'office de :

- son mandat de Conseiller provincial ;
- son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Considérant qu'afin de s'assurer d'avoir le quorum de présence requis pour pouvoir tenir les Conseils d'administration avant le renouvellement de nos instances en juin 2025, un contact a été pris avec les différentes Fédérations afin de pouvoir coopter les nouveaux Administrateurs pour remplacement des Administratrices, Administrateurs sortants ;

Considérant que le groupe "MR" propose Monsieur François Bellot pour pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Marie Theret au sein des instances suivantes :

- Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- Comité d'audit du BEP Expansion Economique. Pour rappel, l'article L1523-26 §1 du Code de la démocratie locale et décentralisation prévoit qu'un membre du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Le membre du Comité d'audit du BEP disposant de cette expérience / connaissance est toujours membre du Comité d'audit.

Considérant que la désignation en qualité d'Administrateur sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la fin de mandat de Monsieur Jean-Marie Theret en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en date du 6 décembre 2024 ;

- Copter Monsieur François Bellot, à la date du 7 décembre 2024, pour les mandats suivants :
ode Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
ode membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
ode membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

- Mettre à l'ordre du jour la décision de l'Assemblée Générale, la désignation de Monsieur François Bellot en qualité d'Administrateur du BEP Expansion Economique.

2.4 Remplacement de Monsieur Pierre Helson par Madame Valérie Lecomte en qualité d'Administratrice représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique

Considérant qu'en date du 25 juin 2019, Monsieur Pierre Helson a été désigné en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

Conformément à l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour être Administratrice, Administrateur représentant le groupe "Province", il y a lieu d'avoir la qualité de Conseiller provincial ;

Considérant que Monsieur Pierre Helson ne s'est pas représenté lors des dernières élections communales du 13 octobre dernier et de ce fait en date du 6 décembre dernier, il est démissionnaire d'office de :

- son mandat de Conseiller provincial ;
- son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique.

Considérant qu'afin de s'assurer d'avoir le quorum de présence requis pour pouvoir tenir les Conseils d'administration avant le renouvellement de nos instances en juin 2025, un contact a été pris avec les différentes Fédérations afin de pouvoir coopter les nouveaux Administrateurs remplaçant les Administratrices, Administrateurs sortants ;

Considérant que le groupe "MR" propose Madame Valérie Lecomte pour pourvoir au remplacement de Monsieur Pierre Helson ;

Considérant que cette désignation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la fin de mandat de Monsieur Pierre Helson en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en date du 6 décembre 2024 ;

- Copter Madame Valérie Lecomte, à la date du 7 décembre 2024, dans l'attente de la décision de l'Assemblée Générale du BEP Expansion Economique.

2.5 Remplacement de Monsieur Ludovic Henrard par Madame Laurence Daffe en qualité d'Administratrice représentant le groupe "Commune" au sein du Conseil d'administration, Comité de rémunération et Comité d'audit du BEP Expansion Economique

Considérant qu'en date du 25 juin 2019, Monsieur Ludovic Henrard a été désigné :

- en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Commune » au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;

- en qualité de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- en qualité de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Conformément à l'article L1523-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pour être Administratrice, Administrateur, "représentant le groupe Commune", il y a lieu d'avoir la qualité de Conseillère/Conseiller communal ;

Considérant que Monsieur Ludovic Henrard n'a pas été réélu lors des dernières élections communales du 13 octobre dernier et de ce fait en date du 2 décembre, il sera démissionnaire d'office de :

- son mandat de Conseiller communal ;
- son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- son mandat de membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

Considérant qu'afin de s'assurer d'avoir le quorum de présence requis pour pouvoir tenir les Conseils d'administration avant le renouvellement de nos instances en juin 2025, contact a été pris avec les différentes Fédérations afin de pouvoir coopter les nouveaux Administrateurs en remplacement des Administratrices, Administrateurs sortants ;



Considérant que le groupe "Les Engagés" propose Madame Laurence Daffe pour pourvoir au remplacement de Monsieur Ludovic Henrard au sein des instances suivantes :

- Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;

• Comité d'audit du BEP Expansion Economique. Pour rappel, l'article L1523-26 §1 du Code de la démocratie locale et décentralisation prévoit qu'un membre du Comité d'audit doit disposer d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Le membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique disposant de cette expérience / connaissance est toujours membre du Comité d'audit.

Considérant que la désignation en qualité d'Administratrice sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale du BEP Expansion Economique.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

• Prendre acte de la fin de mandat de Monsieur Ludovic Henrard en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Commune" au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique en date du 2 décembre 2024 ;

• Coopter Madame Laurence Daffe, à la date du 21 janvier 2025, pour les mandats suivants :

- o Administratrice au sein du Conseil d'administration du BEP Expansion Economique ;
- o Membre du Comité de rémunération du BEP Expansion Economique ;
- o Membre du Comité d'audit du BEP Expansion Economique.

• Mettre à l'ordre du jour la décision de l'Assemblée Générale, la désignation de Madame Laurence Daffe en qualité d'Administratrice du BEP Expansion Economique.

A. JOLY
Directrice